



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un contrat d'objectifs entre le Département de la Charente-Maritime et la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Ce contrat concernant les Espaces Naturels Sensibles, vise à définir l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention de 300 000 € versée par le Département.

Fait à Jonzac,

Le 04 FEV. 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**